

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan n°5 26 janvier 2015

Présents ou *représentés* :

Nom	Structure
Collège des usagers	
BEAUME Colette	URIAP Syndicat Régional des Exploitants d'Etangs de Franche-Comté/Bourgogne
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté
VERMOT-DESROCHES Estelle	Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort
CENDRÉ Eric	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône
MONNIER Claude	Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort
PASTORI Daniel	UR fédérations de pêche Bourgogne Franche-Comté
DEBOUCHAGE François	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort
<i>MARION Gérard</i>	<i>Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs</i>
Collège des élus	
SCHERRER Roger	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Florimont)
KLEIN Didier	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Taillecourt)
NARDIN Michel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Angeot)
POIVEY Gérard	Conseil général de Haute-Saône
<i>ACKERMANN Yves</i>	<i>Conseil général du Territoire de Belfort</i>
<i>BART Jean-Marie</i>	<i>Conseil général du Doubs</i>
CLAUDEL Philippe	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Etupes)
DUPREZ Jean-Jacques	Communauté de communes Sud Territoire
FEURTEY Daniel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Danjoutin)
FORCINAL Anne-Marie	Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny
HEILMANN Louis	Communauté de l'agglomération Belfortaine
JOANNES Henri	Syndicat des eaux de la Vallée du Rupt
<i>ORIEZ Michel</i>	<i>Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Eloie)</i>
REY Pierre	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Autrechêne)
VERNIER Patrice	Pays de Montbéliard Agglomération
Collège des services de l'Etat	
JOLY Pascal	Préfet du Territoire de Belfort
<i>SETBON Jean-Philippe</i>	<i>Préfecture du Doubs</i>
BELLECC Simon	ARS
<i>BOULANGER Bernard</i>	<i>ONEMA DIR Bourgogne Franche Comté</i>
LEJEUNE Jean-Claude	DDT 90
HUVER Thierry	DDT 70
CADET Yannick	DDT 25
ADAM Stéphanie	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée

OLIVIER Jean-Yves	DREAL Franche-Comté
PARAGE Patrick	Voies Navigables de France
ROLLIN François	Office National des Forêts agence Nord Franche-Comté

Participants non membres de la CLE	
CUISSON Jean-Pierre	Communauté d'Agglomération Belfortaine
GUIGNARD Romain	Communauté d'Agglomération Belfortaine
VERNIER Stéphanie	Conseil Général du Territoire de Belfort
GIRARDI Christian	Conseil général de Haute-Saône
EUGÈNE Isaline	Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort
BOUJARD Olivier	DREAL Franche-Comté
STUTZ Claire	DDT 90
BERTHOMMÉ Marie-laure	EPTB Saône et Doubs

Excusés :

Nom	Structure
RICHERT Jean	Conseil Général du Territoire de Belfort
CHAIGNAT Laure	République et canton du Jura – office de l'environnement
Collège des usagers	
PERNEY Gilbert	UFC Que choisir Besançon Franche-Comté
HENRY Yvon	Conseil Economique Social et Environnement régional Franche-Comté
Collège des élus	
CHIAPPA-KIGER Myriam	Conseil Régional de Franche-Comté
ROLAND Germain	Syndicat en eau potable de Champagney

Le rapport « Les orientations stratégiques du SAGE Allan », présenté et validé en séance, est disponible sur le site internet : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Documents,196>.

1. Introduction

Anne-Marie FORCINAL remercie les participants de leur présence et salue Monsieur Pascal JOLY Préfet du Territoire de Belfort en charge de la procédure d'élaboration du SAGE Allan.

Elle rappelle qu'en septembre, lors de la dernière réunion de CLE, les premiers résultats de l'étude socio-économique et prospective confiée au bureau d'études GéoHyd ont été validés. En parallèle, des groupes de travail élaboraient la stratégie du SAGE. Les réunions des commissions thématiques, une réunion ouverte à tous (inter commission) et deux réunions de bureau ont ainsi permis d'orienter le SAGE vers une approche territoriale qui inscrit la gestion de l'eau au cœur des projets d'aménagements.

Cette concertation a abouti à l'élaboration du document « Les orientations stratégiques du SAGE Allan », disponible depuis mi-décembre sur internet. Ce rapport synthétique fixe les grandes lignes du SAGE futur et sera le support de la présentation au comité de bassin (à Lyon) en juin prochain.

Elle explique que le SAGE se situe à une étape charnière puisque la large concertation menée a fait émerger sa stratégie (depuis 2012, plus d'une centaine d'acteurs ont pu contribuer au projet) et que l'étape suivante concernera la rédaction de ses documents (le règlement et le plan d'aménagement et de gestion durable).

Monsieur le Préfet JOLY salue la progression du SAGE et indique par rapport aux étapes restant à franchir, qu'une présentation de la DREAL sera faite en séance de façon à rechercher une cohérence dans les exercices des politiques. Il précise que celle-ci concerne plus exactement la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI), à corréliser avec la partie prévention et gestion des risques d'inondation du SAGE.

Anne-Marie FORCINAL remercie le Préfet. Elle présente l'ordre du jour de la réunion :

- un rappel synthétique sur le contenu du SAGE et ses étapes d'élaboration
- la présentation des orientations stratégiques par chacun des présidents (Patrice VERNIER, Daniel FEURTEY, Gérard POIVEY et Anne-Marie FORCINAL)
- un point d'avancement sur l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de la Savoureuse par l'Agence de l'eau (Stéphanie ADAM) et la DDT90 (Jean-Claude LEJEUNE)
- une présentation du Plan de Gestion du Risque d'Inondation par la DREAL (Olivier BOUJARD) suivi d'un temps de délibération pour s'engager davantage dans cette démarche. En effet, à ce stade d'avancement, il paraît important d'engager la CLE sur ce dossier qui reprend très largement le volet inondation du SAGE Allan.
- enfin des éléments de calendrier et une présentation de l'observatoire de l'hydrologie, mis en place par la DREAL et l'EPTB Saône et Doubs

2. Rappel sur le contenu du SAGE et ses étapes d'élaboration

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que le SAGE se compose de 2 éléments principaux: le *Plan d'Aménagement et de Gestion Durable* (PAGD) et le *règlement*. La rédaction de ces documents constitue la prochaine étape du SAGE Allan.

- Le premier, véritable document de planification, définit les objectifs à atteindre et les dispositifs à mettre en œuvre pour y parvenir. Les décisions administratives et les documents de planification en matière d'urbanisme doivent être compatibles avec *ce PAGD*.
- Le *règlement* relève quand à lui du principe de conformité : une décision administrative ou un acte individuel doit être identique à la règle. Pour la rédaction de celui-ci, l'Agence de l'eau propose un appui juridique.

3. Présentation des orientations stratégiques par enjeu

3.1. Assurer la gouvernance, la cohérence et l'organisation du SAGE (pages 6 à 9 du rapport)

Marie-laure BERTHOMMÉ présente les six orientations qui déclinent les objectifs suivants :

- Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau
- Améliorer la gestion concertée de l'eau et l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux
- Sensibiliser les acteurs et la population aux problématiques liées à la gestion l'eau

Concernant l'orientation G4 et notamment les maîtrises d'ouvrages, la planification et la priorisation des actions à l'échelle du bassin versant, Anne-Marie FORCINAL précise que la CLE peut amener des éléments d'informations concernant la compétence GEMAPI aux collectivités qui en font la demande.

Concernant l'orientation G5 et l'information des éléments instruits au sein des CODERST en rapport avec l'eau, Anne-Marie FORCINAL demande si un siège d'observateur pourrait être accordé à la cellule d'animation du SAGE. Elle précise que ceci permettrait un double échange d'informations : analyse de la compatibilité avec le SAGE et transmission d'éléments sur les projets territoriaux lors de leur analyse en lien avec la gestion de l'eau. Concernant la participation aux comités sécheresse, elle ajoute que l'association de l'animation du SAGE serait positive comme relais auprès des élus et des particuliers.

Monsieur le Préfet JOLY se montre favorable à un partage mais explique que la question doit se poser de façon homogène sur les trois départements concernés. Les CODERST constituant un pivot pour les services administratifs, et les comités départementaux sécheresse pouvant représenter des secteurs importants, le lien proposé doit être aisé et ne pas alourdir la démarche.

Louis HEILMANN (CAB) rappelle que la CAB représente la seconde EPCI du périmètre du SAGE, et suggère qu'un siège lui soit accordé au sein du bureau de la CLE.

Anne-Marie FORCINAL rappelle que la constitution de la Commission Locale de l'Eau relève de l'arrêté inter-préfectoral du 19 septembre 2012. Au sein du collège des élus, l'association des maires de France avait proposé des élus en fonction des territoires géographiques concernés et de leurs compétences dans le domaine de l'eau. Les membres sont désignés par leur structure et ne sont remplacés que s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés (article R212-31 du Code de l'Environnement). Ainsi aux élections municipales de 2014, certains élus ont été remplacés mais la CAB a souhaité privilégier la continuité en confirmant le mandat de M. HEILMANN (cf l'arrêté préfectoral portant constitution de la CLE du 24 juillet 2014).

Elle précise ensuite que la constitution du bureau a quand à elle fait l'objet d'une délibération de la CLE lors de son institution (CLE du 20 décembre 2012). Pour garantir un format idéal relativement restreint, il avait été accordé deux sièges tournants aux 8 chambres consulaires. La composition du bureau en 2012 puis les remplacements de MM. TIROLE et ECOFFEY en 2014, ont ainsi été adoptés à l'unanimité.

Enfin, elle souligne que M. FEURTEY, vice-président de la CLE, désigné par l'association des maires au sein de la CLE, y siège en tant que Maire de Danjoutin, commune de la CAB dont il est également conseiller communautaire.

3.2. Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau (pages 10 à 13 du rapport)

Après avoir indiqué que la diminution de la consommation en eau est permise par des comportements plus économes mais que la mobilisation des collectivités et des particuliers reste nécessaire, Patrice VERNIER (PMA) rappelle que l'alimentation en eau potable n'est à l'heure actuelle pas sécurisée.

Les débits des cours d'eau en période d'étiage sont parfois très faibles et ne permettent pas toujours d'assurer les besoins des milieux et des usages. Ce constat est vrai en particulier dans le sous-bassin de la Savoureuse.

Il présente ensuite les 7 orientations stratégiques qui déclinent les trois objectifs suivants :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable et concilier les différents usages de l'eau,
- Valoriser les ressources actuellement mobilisées et les pratiques économes en eau,
- Faire coïncider durablement besoins et ressources

Il cède ensuite la parole à l'Agence de l'eau pour la présentation des pistes d'actions envisagées dans le groupe de travail dédié au Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de la Savoureuse.

Stéphanie ADAM (Agence de l'eau) rappelle tout d'abord que le bassin de la Savoureuse est identifié en déséquilibre quantitatif et doit donc faire l'objet de mesures particulières. Une étude de détermination des volumes prélevables de la Savoureuse a été réalisée et validée mi 2013.

Le PGRE combine différentes approches afin de respecter les débits biologiques (qui garantissent le bon état des cours d'eau et la satisfaction des usages au minimum 8 années sur 10) : règles de répartition de l'eau, actions d'économie d'eau, développement d'une « culture sécheresse », actions de restauration des milieux associés,...

Ainsi, la stabilisation des prélèvements et la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable complétée d'un renouvellement régulier (1% par an) sont promues sur l'ensemble de la Savoureuse. D'autres actions viennent compléter ce dispositif :

- Interdiction de remplissage des plans d'eau non professionnels en relation avec le réseau hydrographique entre le 30 juin et le 30 septembre
- Restauration de tronçons de cours d'eau identifiés par la CLE comme dégradés et opportuns à restaurer
- Evaluation de la possibilité de soutien d'étiage par vidange de certains plans d'eau (notamment celui du Malsaucy)
- Evaluation de la capacité d'exploitation du flux Est du champ captant de Sermamagny (pour réduire la pression sur le cours d'eau)

Enfin Jean-Claude LEJEUNE (DDT90) explique que le PGRE permet d'inscrire les révisions des autorisations de prélèvement (circulaire n°17-2008 du 30 juin 2008) dans un contexte plus global de concertation et en faveur des milieux aquatiques. Pour cela, la CLE détermine des volumes prélevables par usage (en l'occurrence eau potable et industriel), que les services de l'Etat répartissent ensuite par usager.

Suite à une interpellation de la CAB sur le coût financier que représenterait un renouvellement de 6 km de réseaux par an par la collectivité, Marie-laure BERTHOMMÉ explique que sur l'ensemble du bassin versant de l'Allan, il est simplement rappelé les préconisations du Grenelle de l'environnement concernant les objectifs de rendement (calcul qui tient compte des linéaires de réseaux) et la gestion patrimoniale des réseaux.

Il est cependant nécessaire d'aller plus loin sur le sous bassin de la Savoureuse. A l'heure actuelle, il est envisagé pour les collectivités une préconisation de 1% de taux de renouvellement des réseaux (cette incitation figurera dans le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) de la Savoureuse et non dans le règlement du SAGE). Bien évidemment, ce renouvellement doit être planifié en cohérence avec les détections de fuites et la surveillance des réseaux. Il doit permettre d'anticiper des situations où plusieurs dizaines de kilomètres se révéleraient urgents à restaurer alors que le budget de la collectivité ne pourrait y répondre.

3.3. Améliorer la qualité de l'eau (pages 14 à 17 du rapport)

Daniel FEURTEY (Maire de Danjoutin) explique que sur le bassin de l'Allan, les eaux superficielles sont dégradées par plusieurs paramètres notamment les polluants organiques, les nutriments et les substances dangereuses dont les pesticides. Concernant l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour l'état chimique, 2 masses d'eau superficielles bénéficient d'un report de délai en 2021 et 3 masses d'eau en 2027, des actions doivent donc être déployées en ce sens.

Il précise ensuite les 10 orientations stratégiques qui déclinent les objectifs suivants :

- Réduire les pollutions diffuses
- Réduire les pollutions ponctuelles
- Améliorer les connaissances et identifier les pollutions

Louis HEILMANN (CAB) rappelle les avancées de la communauté d'agglomération Belfortaine par rapport à l'assainissement et notamment les montants financiers engagés pour les stations d'épuration.

Suite à une remarque de la CAB sur l'utilisation de produits phytosanitaires, Marie-laure BERTHOMMÉ explique qu'un accompagnement des collectivités est prévu pour la diminution voire l'arrêt de leur utilisation.

Anne-Marie FORCINAL et Daniel FEURTEY ajoutent que la loi Labbé exige leur suppression pour le 1^{er} mai 2016.

3.4. Prévenir et gérer les risques d'inondation (pages 18 à 21)

Gérard POIVEY (Conseiller général 70), souffrant d'une extinction de voix, cède la parole à Marie-laure pour la présentation des orientations stratégiques qui concerne la thématique inondation.

Les 3 objectifs suivants sont déclinés :

- Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation
- Agir sur les effets de l'aléa sur le territoire
- Améliorer la gestion du risque inondation

Monsieur le Préfet JOLY précise que les Plans Communaux de Sauvegarde ne sont à l'heure actuelle pas réalisés par l'ensemble des communes soumises à un Plan de Prévention des Risques (PPR) et souhaite que cette obligation soit respectée avant d'étendre les PCS à d'autres communes.

Anne-Marie FORCINAL indique que la préconisation de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux devrait permettre de mieux solutionner les problématiques de crise en mutualisant les moyens des communes et notamment des plus petites.

François ROLLIN (ONF) demande comment s'articule le plan particulier d'intervention du bassin de Champagny, en cours d'instruction par le Préfet de Haute-Saône et le périmètre de la Stratégie Locale du Risque d'Inondation.

Monsieur le Préfet JOLY explique que les plans particuliers d'intervention relèvent de la responsabilité des Préfets et sont destinés à prévenir les risques des retenues majeures, telles que celle de

Champagney. Il précise que le bassin de Champagney est bien intégré dans les réflexions du SAGE, puisque celui-ci a plusieurs fois été mentionné, notamment comme potentielle ressource d'eau potable (possibilité qui impliquerait des coûts d'investissement et de fonctionnement élevés pour les collectivités concernées).

Olivier BOUJARD (DREAL FC) ajoute que le comité de gestionnaires prévu dans les orientations stratégiques du SAGE permettrait d'assurer le relais d'information auprès de la CLE.

Anne-Marie FORCINAL propose ensuite de céder la parole à la DREAL pour une présentation des impacts de la mise en œuvre de la directive inondation sur le bassin de l'Allan.

Olivier BOUJARD (DREAL FC) donne des éléments de comparaison entre le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI).

Il précise que les deux sont en cours de consultation pour la période 2016-2021 :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/pgri.php>

Il indique ensuite que sur leur déclinaison locale : SAGE et Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), une convergence est à rechercher dans la définition des grands objectifs en ce début d'année. En effet, un arrêté du préfet coordonnateur de bassin doit fixer le périmètre et les grands objectifs de la SLGRI à la mi-2015.

- Concernant le périmètre proposé pour la SLGRI :

Les agglomérations de Belfort et de Montbéliard constituent un bassin de vie qui concentre des enjeux propres mais en inter relation avec un territoire plus large. Le périmètre pour la stratégie locale est donc étendu à celui du SAGE Allan (bassin versant) complété de 6 communes de PMA pour conserver la cohérence des compétences exercées (Arbouans, Mathay, Mandeure, Seloncourt, Hérimoncourt et Valentigney).

- Concernant les objectifs proposés pour la SLGRI :

Après avoir mentionné les 5 grands objectifs identifiés à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, des exemples reprenant les orientations stratégiques du SAGE sont donnés.

Au vu de l'avancée du dispositif, Anne-Marie FORCINAL indique que le bureau du 17 décembre a souhaité soumettre à la délibération de la CLE plusieurs points:

- 1. Inscrire dans l'enjeu de gouvernance un accompagnement de la CLE et des acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie locale étendue à l'ensemble du SAGE Allan (la notion de bassin hydrologique étant déterminante)**
2. Compte-tenu de la charge de travail supplémentaire, confirmer la nécessité d'animation de l'élaboration de la stratégie locale par un chargé de mission mis à disposition par l'Etat
- 3. Mandater la commission Inondation qui sera élargie aux 6 communes concernées situées hors périmètre du SAGE, comme instance de concertation pour l'élaboration de la stratégie locale**

Monsieur le Préfet JOLY se dit favorable à cette recherche de synergie et concernant le deuxième point, préfère la formulation suivante « compte-rendu de la charge supplémentaire de travail, l'Etat apportera les moyens humains nécessaires à l'exercice de cette mission conjointe ».

Après l'intégration de cette reformulation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3.5. Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (pages 22 à 26)

Anne-Marie FORCINAL rappelle que la dégradation des milieux aquatiques est notamment liée aux travaux hydrauliques anciens et à la densité importante d'ouvrages sur les cours d'eau. Les actions en faveur de la restauration de l'hydro morphologie et de la continuité écologique des cours d'eau restent très ponctuelles sur le périmètre du SAGE.

Elle précise ensuite les 11 orientations stratégiques qui doivent permettre de répondre aux 2 objectifs suivants :

- Préserver et restaurer les cours d'eau, en particulier en matière de morphologie et de continuité

- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides

En réponse à la demande de la CAB de réduire à 20% l'objectif de réhabilitation des zones humides, Anne-Marie FORCINAL et Marie-laure BERTHOMMÉ expliquent que l'objectif avait en effet été revu à la baisse après la réunion d'intercommission du 16 octobre. Cependant celui-ci n'est pas repris dans les orientations stratégiques du SAGE Allan car seul le résultat des inventaires permettra de le préciser.

Le rapport des orientations stratégiques est ensuite adopté à l'unanimité.

4. Points divers

Concernant le calendrier, Marie-laure BERTHOMMÉ indique que les orientations stratégiques seront présentées au comité d'agrément en juin prochain et qu'une première version des documents constitutifs du SAGE Allan sera proposée à la prochaine CLE, fin d'année 2015.

Olivier BOUJARD (DREAL) présente l'observatoire de l'hydrologie Franche-Comté (www.hydrologie-fc.fr) qui intègre les thématiques sécheresses et inondations. Il explique les différents volets et précise que l'ensemble permet à la fois un support d'information du public, une interface pour la communication et la diffusion de l'information à destination de tous les acteurs du territoire et un outil de travail collaboratif et d'aide à la gestion de crise.

Anne-Marie FORCINAL clôt la séance en remerciant les participants.

La Présidente de la CLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Forcinal', is written below the text 'La Présidente de la CLE'.